



Protection Alternative
Des outils pour l'aubergine
sous abri en Provence

Recommandations et points de vigilance

Attention : Cette fiche a pour objectif de proposer des outils alternatifs à la protection phytoconventionnelle en aubergine sous abri. Toutes les méthodes ne sont pas éligibles. Seules celles adaptées aux conditions culturales en Provence sont présentées.

Combinez plusieurs techniques pour rattraper pour une meilleure efficacité. L'utilisation de ces outils demande de reprendre ses méthodes de travail, faites appel à un conseiller.

Pour plus d'information sur :

- les itinéraires techniques et les particularités de conduite culturale, consultez un conseiller
 - la protection phytoconventionnelle, consultez la fiche "PPRC".
- "Aubergine, protection phytoconventionnelle", demandez-la à un conseiller ou téléchargez-la sur le site www.apur.fr**

DEBUT DE CULTURE

- **Piégez les insectes volants** (thrips, aleurodes, pucerons ailés, ...) en disposant, par exemple, des panneaux jaunes englués dans l'abri pour réduire les populations avant plantation.
- A la plantation, les plants doivent être **indemnes de bio-agresseurs**. Vérifiez leur état sanitaire dès réception. Éliminez les plants douteux, chétifs et porteurs de symptômes.

HYGROMETRIE

- L'hygrométrie (humidité de l'air) est un **facteur très important** en culture d'aubergine, sa gestion doit être bien maîtrisée.



MAISON DES AGRICULTEURS
22, avenue Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence cedex 1
Tél. : 04 42 23 86 11
www.agri13.fr

- **En conditions humides**, maintenez une hygrométrie faible pour ne pas favoriser les maladies (*Botrytis* sp., *Sclerotinia* sp.) : aérez suffisamment les abris.

- **En conditions sèches**, maintenez une hygrométrie suffisante pour limiter les thrips et les acariens notamment, et pour favoriser la culture et les auxiliaires. Brumisez ou déclenchez l'aspersion dès que nécessaire (attention aux tâches sur fruit dues aux eaux très calcaires), bridez les ouvrants.

AUXILIAIRES

Favoriser leur présence et leur développement

Les auxiliaires sont **nécessaires à la protection** des aubergines. De nombreux auxiliaires sont naturellement présents. Favorisez leur présence et aidez-les à se maintenir sur la culture et sur votre exploitation :

- **Un climat sec est néfaste aux auxiliaires** ! Maintenez une hygrométrie importante dans les abris. Brumisez ou bassinez la culture dès que nécessaire en conditions sèches.
- Utilisez les produits phytosanitaires en **dernier recours** et le moins de fois possible. Suivant le ravageur, localisez l'intervention phytosanitaire aux zones infestées (foyers).
- Utilisez des produits phytosanitaires homologués pour leurs usages en aubergine, et **compatibles avec la protection biologique intégrée**, c'est-à-dire qui soient peu néfastes pour les auxiliaires et les pollinisateurs (abeille, bourdon) introduits ou naturellement présents sur votre exploitation.
- **Favorisez le développement** et le maintien des auxiliaires sur votre exploitation. Limitez le désherbage chimique, aménagez les abords des abris et/ou fauchez-les régulièrement.

AUXILIAIRES

Stratégie d'introduction

Les stratégies de protection avec l'utilisation d'auxiliaires doivent être **adaptées à chaque exploitation**. Identifiez les ravageurs présents et ceux à venir sur la culture. Prévoyez des dates de lâchers d'auxiliaires et des répétitions de lâchers par rapport aux populations de ravageurs. La qualité des auxiliaires et leur quantité (individus/m²) est un facteur déterminant de réussite ! **Faites appel à un conseiller pour optimiser la protection de vos aubergines !**

VIRUS

Les virus provoquent l'**affaiblissement et la perte de plants** entraînant une diminution de rendement. Les principaux virus de l'aubergine sont transmis par les pucerons et les cicadelles. Pour éviter l'apparition de virus, limitez l'entrée des pucerons dans l'abri et lutez contre leur développement sur la culture. Si présence de virus, arrachez et détruisez au plus tôt les plantes virusées. Faites appel à un conseiller pour identifier le virus présent.

FIN DE CULTURE

Les fins de culture peuvent comporter d'**importantes populations de bio-agresseurs**. Limitez au maximum leur maintien sur l'exploitation et leur propagation dans l'environnement et les exploitations alentours.

Pour plus d'informations, contactez l'équipe maraîchage de la Chambre d'agriculture 13 au 04 42 23 86 37.

REDACTION PARTICIPATION

L. Canon (Chambre d'agriculture 13), M. Charix (Eygalières), M. Chauprade (Soleil), T. Cornelle (Châteauneufard), F. Delcassou (Eyragues), J.-L. Dumas (Durance-Abilles), H. Emour (Serrières 84), E. Fauvier (St-Martin de Crau), M. O. de Coninck (Borne l'Etiang), F. Veyrier (Aubagne) // Chambres d'agriculture : S. Ferrara (84), S. Gasc (84), L. Halouin (13), D. Izard (84), S. Rizzo (06), A. Terrentoy (13) // Cifit : Y. Troilin-caudal // Koppert : M. Guillot, A.-I. Lacroix // Syngenta : S. Jony // CREDIT PHOTO APREL, ARDEPI, Biolo, CETA d'Eyragues, CETA de Saint-Martin de Crau, CETA des serrières 84, Chambres d'agriculture 06, 13 et 84, GDA du Comtat, INRA, Koppert, www.studiob-design.fr, www.koppert.com

"La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant et l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites portés par l'APCA."